

Tarifs trimestriels :

Eveil musical/Orientation/F.M. :

CYCLE TRADITIONNEL :

- Formation musicale/ Instrument/ Pratiques collectives
- Supplément pour atelier de musiques improvisées

CYCLE LIBRE :

- Instrument (45 min) et 1 ou 2 pratiques collectives
- 2ème cours instrumental (45 min)
- Supplément pour atelier de musiques improvisées

PRATIQUES COLLECTIVES SEULES :

- Ensembles par instruments (1h)
- Initiation à l'improvisation (1h)
- Atelier de Percussions (1h)
- Atelier de Musiques Improvisées (1h30)

COURS DE DANSE :

- Eveil danse 1h / Cours danse 1h/ Hip-Hop
- Atelier danse 1h30

Tarifs :	* Tarifs réduits :
100€	50€

212€	106€
+20€	+10€

212€	106€
112€	56€
+20€	+10€

100€	50€
100€	50€
100€	50€
124€	62€

100€	50€
212€	106€

* Les élèves résidents (enfants et adultes), les non résidents actifs dans la société de Musique « La Concorde », les élèves scolarisés à Entzheim payent le **tarif réduit**.

Pour valider l'inscription, des frais d'un **montant de 20€** par élève sont demandés au début de chaque année scolaire et sont encaissés au cours du premier trimestre.

- Ces tarifs correspondent à un forfait garantissant **30 cours par an**. Il n'y a pas de cours dispensés les jours fériés et pendant les congés scolaires. Les inscriptions sont valables pour l'année scolaire. Tout trimestre entamé est dû dans sa globalité. Tout désistement doit être signalé par courrier au Directeur **4 semaines avant le début du trimestre suivant** (au 1er décembre, au 1er mars).

- L'écolage est payable à la **fin de chaque trimestre** sur avis de paiement du **Trésor Public**.

- Réductions consenties, y compris aux non-résidents :

15 % sur la cotisation globale à partir du 3ème écolage dans une même famille.

20 % sur la cotisation globale à partir du 5ème écolage dans une même famille.



Ecole Municipale de Musique d'Entzheim



Réunion de rentrée :

Samedi 7 septembre 2024
de 10h à 12h à l'ENVOI

.....
Reprise des cours
lundi 16 septembre 2024



- **Musique**
- **Danse**
- **Ateliers**

Directeur : Martin GEYER
Mail : martin.latrompette@gmail.com
Tél : 06.83.92.07.31

Strasbourg.eu
eurometropole



La société de musique « La Concorde » :

Association extérieure à l'école municipale de musique, elle accueille volontiers les élèves motivés. A noter que **La Concorde propose l'achat et le prêt d'instruments d'harmonie pour tout élève qui commencerait la pratique musicale** et s'engagerait à intégrer l'harmonie de La Concorde lorsqu'il sera au niveau.

Les lieux et bâtiments :



Les cours d'éveil et d'orientation sont dispensés à l'école maternelle d'Entzheim (rue du Tramway). Les cours d'instruments, de danses, de formation musicale et de pratiques collectives auront lieu dans le bâtiment de l'Envol à Entzheim (rue des Sports).

La pédagogie de l'école :



Service public de la ville, l'école de musique cherche à l'aide de ses professeurs, à développer la passion de la musique ainsi que les apprentissages qui en découlent. Elle a aussi pour but de créer une autonomie permettant à chacun de s'épanouir dans son instrument ainsi qu'en ensembles.

Les instruments enseignés :

Les Cuivres : Trompette - Cor - Trombone - Euphonium - Tuba.

Les Bois : Flûte traversière - Flûte à bec - Clarinette - Saxophone - Hautbois.

Les Cordes : Violon - Violoncelle - Guitare - Piano.

Les Autres : Batterie - Percussions - Chant - Accordéon.

(Possibilité d'enseigner d'autres instruments en fonction des demandes).

Les pratiques collectives :

- Atelier de musiques improvisées
- Initiation à l'improvisation
- Ensemble de guitares
- Ensemble de percussions
- Atelier de percussions
- Ensembles par famille d'instruments

Les enseignements :

- **Eveil 1** en 2ème année de maternelle (1h)
- **Eveil 2** en 3ème année de maternelle (1h)
- **Orientation** au C.P (1h)
- **Formation Musicale** (solfège) 1h30 par semaine (1h de lecture, analyse et écoute musicale ainsi que 30 minutes de rythme)

Comment remplir votre fiche d'inscription 2024/2025 :

- Remplir une fiche d'inscription par élève (**inscription en ligne** sur le site de la mairie : www.entzheim.fr)
- Adresser le tout à la Mairie pour valider l'inscription administrative.
- **Ne pas oublier de joindre le règlement intérieur signé.**
- **Ne pas oublier de joindre un justificatif de domicile.**
- **Ne pas oublier de joindre un chèque de 20€ par élève.**

Les choix possibles :

1 Eveil / Orientation / FM (seule) :
Votre enfant a entre 4 et 6 ans ou souhaite faire uniquement de la formation musicale.



Cycle Traditionnel (à partir de 7 ans) :

- 2**
- 30 mn d'instrument (par semaine).
 - 1h30 de formation musicale **obligatoire** (par semaine).
 - Une pratique collective (**obligatoire** à partir de la troisième année d'instrument).

Cycle Libre (à partir de 14 ans ou adultes) :

- 3**
- 45 mn d'instrument (par semaine).
 - 2 pratiques collectives.
 - Possibilité d'apprendre un deuxième instrument.



4

Pratique Collective :

- 1 pratique collective au choix.
- Participation aux concerts.

5 Eveil Danse / Cours de Danse / Ateliers de Danse :

- Un cours ou atelier de danse (contemporaine/moderne).
- Des spectacles et ateliers dans l'année en lien avec la musique.

